

COMMUNE DE JOUHET

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L2121-17 du CGCT.

L'an deux mil dix-huit le mercredi 11 avril à 20H00 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Date de la convocation : 06 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : Bernard JOYEUX,

POUVOIRS : Bernard JOYEUX à Geneviève CHARRÉ,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Bernard JOYEUX, Jean-Marc GREMILLON

MEMBRES ABSENTS : Benoît ADENOT, Damien VIDAL, Valérie HULIN

Monsieur Alain PEYRAT a été élu secrétaire

Objet : Approbation des comptes de gestion 2017 concernant les budgets ci-après désignés :

- Général
- Eau
- Assainissement
- Assainissement non collectif

Les comptes de gestion dressés par le comptable de la commune pour l'exercice 2017, visés et certifiés par Madame le Maire, n'appellent ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion 2017 concernant les budgets général, eau, assainissement et assainissement non collectif.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2017

Sous la présidence de Mme Liliane COUÉGNAS, le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs dressés par Madame le Maire pour l'exercice 2017. Les résultats se résument ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGET GENERAL	Dépenses Prévu : 126 801,09€ Réalisé : 90905,16€ Reste à réaliser: 34 510,26 € Recettes Prévu : 126 801,09 € Réalisé : 60 950,65 € Reste à réaliser : 43 298,64 €	Dépenses Prévu : 338 890,69 € Réalisé : 304 331,35€ Reste à réaliser : 0,00 € Recettes Prévu : 338 890,69 € Réalisé : 370 696,28€ Reste à réaliser : 0,00 €	Investissement : - 29 954,51€ Fonctionnement: 66 364,93 € Résultat global : 36 410,42 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif – budget général - dressé par Madame le Maire pour l'exercice 2017.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGET EAU	Dépenses Prévu : 25 832,96 € Réalisé : 1 336,54 € Reste à réaliser: 0,00 € Recettes Prévu : 25 832,96 € Réalisé : 23 832,96 € Reste à réaliser : 0,00 €	Dépenses Prévu : 65 497,41 € Réalisé : 60 573,40 € Reste à réaliser : 0,00 € Recettes Prévu : 65 497,41 € Réalisé : 68 295,68 € Reste à réaliser : 0,00 €	Investissement : 22 496,42 € Fonctionnement: 7 722,28 € Résultat global : 30 218,70 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif – budget eau - dressé par Madame le Maire pour l'exercice 2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses Prévu : 569 326,90 € Réalisé : 28 380,24 € Reste à réaliser: 8 610,71 € Recettes Prévu : 569 326,90 € Réalisé : 69 332,92 € Reste à réaliser : 0 €	Dépenses Prévu : 26 396,15 € Réalisé : 23 921,27 € Reste à réaliser : 0,00 € Recettes Prévu : 26 396,15 € Réalisé : 27 610,13 € Reste à réaliser : 0,00 €	Investissement : 40 952,68 € Fonctionnement: 3 688,86 € Résultat global : 44 641,54 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif – budget assainissement - dressé par Madame le Maire pour l'exercice 2017.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	Dépenses	Investissement :
	Prévu : 3 294,15 €	Prévu : 1 688,98 €	2 553,55 €
	Réalisé : 740,60 €	Réalisé : 1 378,98 €	Fonctionnement:
	Reste à réaliser: 0,00 €	Reste à réaliser : 0,00 €	180,00 €
	Recettes	Recettes	Résultat global :
	Prévu : 3 294,15 €	Prévu : 1 688,98 €	2 733,55 €
Réalisé : 3 294,15 €	Réalisé : 1 558,98 €		
Reste à réaliser : 0,00 €	Reste à réaliser : 0,00 €		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif – budget assainissement non collectif - dressé par Madame le Maire pour l'exercice 2017.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2017

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats du budget général comme suit :

Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 dégage un excédent de 66 364,93 € affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) excédent : 45 198,80 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 21 166,13 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) déficit..... : 29 954,51 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats du budget eau comme suit :

Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 dégage un excédent de 7 722,28 € affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) excédent : 7 722,28 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) excédent : 22 496,42 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats du budget assainissement comme suit :

Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 dégage un excédent de 3 688,86 € affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) excédent : 3 688,86 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) excédent : 40 952,68 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats du **budget assainissement non collectif** comme suit :

Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 dégage un excédent de 180,00 € affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) excédent : 180,00 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) excédent : 2 553,55 €

OBJET : Fixation des taux des taxes locales 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** le taux de :
 - o la taxe d'habitation 2018 à 10,61 %
 - o la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2018 à 35,53 %
 - o la taxe foncière sur les propriétés bâties 2018 à 8,89%

OBJET : Vote des Budgets primitifs - Exercice 2018

Madame le Maire présente le projet du budget prévisionnel 2018.

BUDGET GENERAL

327 278,80 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement

369 048,58 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget général prévisionnel de l'exercice 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT

26 166,24 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement

51 430,82 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget assainissement prévisionnel de l'exercice 2018.

BUDGET EAU

66 738,82 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement

29 949,96 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget eau prévisionnel de l'exercice 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

610,00 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement

2 553,55 € tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget assainissement non collectif prévisionnel de l'exercice 2018.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que diverses opérations prévues en 2018 peuvent bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité Communale (volet 3) 2018.

Deux dossiers :

- Acquisition de matériels communaux
- Travaux bâtiments communaux

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 26 628,87€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental, au titre de la Dotation de Solidarité Communale (volet 3) 2018, une subvention à hauteur de 11 163,99,€.

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer la demande.

Objet : Eau potable – assainissement collectif : rapport annuel 2016

Vu la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

Considérant que la commune de Jouhet dispose d'un service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif géré en régie et placé sous l'autorité du Maire,

Considérant que la partie exploitation des secteurs eau potable et assainissement collectif est assurée en prestation de service par le service des eaux de la ville de Montmorillon,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016,
- **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter aux heures d'ouverture de la mairie.

Objet : Repas des administrés âgés de 70 ans et plus

Chaque année la Commune organise et offre un repas aux administrés âgés de 70 ans et plus.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir cet usage en 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **de maintenir cet usage**
- que les membres du conseil municipal paieront leur repas et celui de leur conjoint.

Objet : Consommation d'eau anormale

Conformément à l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales (III bis 1er et 2ème alinéas), dans le cas d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédent le double de la consommation moyenne s'il

présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue, au premier alinéa du III bis de l'article pré-cité, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

Madame le Maire rappelle que le volume d'eau écrêté, dans de telles circonstances, est à la charge de la Commune.

Un administré de JOUHET a fourni sa facture en dehors du délai réglementaire prévu. Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle souhaite, au cas particulier, déroger au principe réglementaire et accepter la facture remise hors délai.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 1 voix "contre" et 7 voix "pour" :

- **DECIDE** de ne pas déroger au principe réglementaire

Objet : Sentiers de randonnées communautaires

Madame le Maire indique que des sentiers de randonnées communautaires sillonnent la Commune de JOUHET (Le Carnaval des Chats et le Gardour). Les deux passant tout près du village de Rillé, il pourrait être intéressant que le centre de ce village soit compris dans ces itinéraires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à soumettre, à la Commission environnement de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, une éventuelle extension par le centre de Rillé.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à soumettre cette proposition à la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en Mairie les jours , mois, an dits.

Suivent les signatures des membres présents